

**MOTO-CROSS – RÉGLEMENT PARTICULIER 2023-
CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE 125cc – 250/450cc – 85cc - VÉTÉRANS FÉMININES HAUTS DE France**

CHAMPIONNAT 85 CC

ARTICLE 29 : SONT ADMIS :

- Chpt 85cc les licenciés Nationaux Compétition Jeunes NJ3 ayant 11 ans révolu à la date de l'épreuve, le CASM est obligatoire.
- 85cc Minimes à partir de 11 ans révolus à 12 ans maximum à la date de la première épreuve
- 85cc Cadets à partir de 13 ans révolu à 15 ans maximum à la date de la première épreuve ; La **limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur**,
- Les pilotes hors Ligue en complément de plateau.

NE SONT PAS ADMIS : Les autres licenciés (**licences à la journée**)

ARTICLE 30 : ENGAGEMENT :

- **ENGAGEMENT A L'ANNEE : 37€ +4€ de location transpondeur à faire sur le site engage sport**
- **ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 47€ +4€ de location transpondeur à faire sur le site engage sport**

ARTICLE 31 : MANCHES : 2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 32 : PRIX : Coupes et/ou lots jusqu'au 3ème de chaque catégorie Minimes, Cadet.

ARTICLE 33 :

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 34 : Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.

ARTICLE 35 :

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de ligue si concurrence de date avec un championnat de France ou d'Europe motocross solo quelle que soit la **catégorie**

Conditions :

- Avoir été classé à l'épreuve du championnat de France ou d'Europe,
- Si le pilote a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux.
- Participer aux épreuves d'un championnat de la ligue
- Participation au minimum à 75 % des épreuves (arrondi au chiffre supérieur)

ARTICLE 36 : En cours de saison, les **10 premiers** du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps s'il n'y a pas de Championnat 85cc le même jour et **s'ils ont 13 ans révolus.**
(Licence NJ3C)

CHAMPIONNAT 125cc 2 Temps

ARTICLE 37 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NJ3 ayant 13 ans révolus
- Les licenciés NCO
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis 40 ou 45 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié) s'il y a plus de 40 pilotes les non-qualifiés pourront participer au championnat Open B si places disponibles,
- Les pilotes hors Ligue en nombre limité (3) si place disponible

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf les 5 Premiers du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross.

ARTICLE 38 : PRIX :

280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

Un classement Junior sera fait en fin d'année

Les 3 Premiers Du Classement Cumulé et JUNIORS seront récompensés en Fin d'Année

CHAMPIONNAT OPEN 250 4T / 450 4T

ARTICLE 39 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 5 Premiers pilotes du Trophée Open, après la 1^{ère} épreuve (toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis 40 en 250 et 40 en 450 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié)
- Les pilotes hors Ligue en nombre limité (3) si place disponible

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 40 : PRIX :

Catégorie 250 :

340 € au classement de la manche. 90 – 70 – 60 – 50 - 40 – 30 X 2 Manches =680€

Catégorie 450 ;

340 € au classement de la manche. 90 – 70 – 60 – 50 - 40 – 30 X 2 Manches =680€

TOTAL POUR LES CHAMPIONNATS : 1920 Euros

Les 3 Premiers Du Classement Cumulé de Chaque Catégorie seront récompensés en Fin d'Année

VETERANS - FEMININES

- La catégorie Vétéran comporte deux classements :
 - Vétéran Argent de 40 à 49 ans
 - Vétéran Or plus de 50 ans
- **Catégorie Féminines** : pilotes de la ligue des Hauts de France.

RÈGLEMENT COMMUN DU CHAMPIONNAT 125cc 2T / OPEN 250 4T - 450 4T / VETERANS / FÉMININES

ARTICLE 41 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

- 1 entraînement de 15' par catégorie.
- 1 séance chronométrée qualificative pour les Championnats de 15' ou 20' en fonction du nombre de séries par catégorie (125 / 250 4T - 450 4T)
- En championnat Open 250/450 les 20 premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour participer au championnat OPEN A
- Les autres pilotes participeront au championnat Open B (classement scratch sur la journée et pas de classement cumulé)

ARTICLE 42 : Pilotes participants à un Championnat de France ou d'Europe moto cross solo quel que soit la catégorie le jour d'un Championnat de Hauts de France

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de la ligue

Conditions :

- Participer aux épreuves d'un championnat de ligue
- Participer au minimum à 75% des épreuves arrondi au chiffre supérieur.
- Avoir été classé dans deux manches du championnat de France ou d'Europe (avoir marqué un point minimum). Si le pilote n'a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux

ARTICLE 43 : CLASSEMENT

- Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 125 /open 250 - 450 uniquement sur le Championnat A,
- Les 3 premiers pilotes Championnat 125cc /open 250 / 450 (classement séparé) Vétéran / Féminines seront récompensés en fin de journée.
- Un classement provisoire cumulé sera fait pour les catégories vétérans et féminines

LES PILOTES DES HAUTS DE FRANCE sont payés par rapport à leur place réelle au Championnat HDF,
Les pilotes extérieurs ne bénéficient pas des primes d'arrivée, ni au classement à l'année du Championnat.